



Mairie
67270 Saessolsheim
Tél : 03 88 70 57 19

@/ : mairie@saessolsheim.fr

AVIS A LA POPULATION

Avis aux propriétaires fonciers
Avis aux agriculteurs

Le remembrement du ban communal entre dans la phase opérationnelle. La prise de possession provisoire des nouvelles parcelles est effective depuis le 11 novembre. Il y a donc lieu de vous apporter d'autres informations, complémentaires aux divers documents qui sont déjà en votre possession.

Affichage du nouveau plan

Le plan sera affiché pour une durée d'un mois en mairie, pendant les heures de permanence à savoir le lundi de 18h à 20h et le jeudi de 17h à 19h et exceptionnellement le mercredi 21 novembre de 8h à 12h.

Les nouvelles bornes

Sur le terrain les nouvelles bornes, en résine, sont ancrées sur une profondeur de 0,6m. Le numéro de compte de chaque propriétaire figure sur les étiquettes. Au total, près de 2500 bornes délimiteront les nouvelles parcelles ainsi que les chemins.

Enlèvement des arbres et des haies

Sauf accord entre l'ancien et le nouveau propriétaire, les arbres et haies restent la propriété de l'ancien propriétaire jusqu'à la réunion de la commission départementale et dès la promulgation de l'arrêté préfectoral de clôture des opérations.

Tout abattage, et ce dès cet hiver, devra faire l'objet d'une demande écrite de la part de l'ancien propriétaire du terrain. La demande est à retirer et à déposer en mairie selon le modèle joint au dos de la présente feuille.

Après la clôture du remembrement, une convention peut être rédigée entre l'ancien et le nouveau propriétaire afin de garantir à l'ancien propriétaire, par exemple, l'usage de son verger sur plusieurs années.

Les biens communaux

Tous les biens communaux seront reloués par bail de 9 ans, d'abord aux anciens locataires qui en ont fait la demande car l'opération de remembrement ne rompt pas le bail.

Par ailleurs, les personnes intéressées par la location d'une parcelle communale pour en faire un jardin ou un potager sont priées de s'adresser au Maire.

Les travaux connexes

Pour le moment il n'y a pas de travaux sur les chemins. Ceux supprimés et non empierrés sont retournés par les agriculteurs ; ensuite l'association foncière, maître d'ouvrage des opérations désignera le maître d'œuvre et publiera l'appel d'offre des travaux à réaliser. Les travaux connexes (réalisation de nouveaux chemins, mesures environnementales, plantations, ensemencement de bandes vertes) sont prévus pour 2008.

Il est demandé aux agriculteurs d'éviter les demi-tours sur les chemins maintenus, qu'ils soient empierrés ou bitumés.

Replantation d'arbres fruitiers à hautes tiges

La replantation d'arbres fruitiers à hautes tiges est financée par le conseil général qui prend en charge 75% du coût de chaque arbre planté. Il faudra attendre la fin des travaux connexes pour profiter de cette mesure.

Numéros de compte et propriété

Le dossier définitif des propriétés sera déposé en mairie qu'à la fin des opérations. Il comprendra les apports et les références complètes des nouvelles parcelles.

Je reste bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.

Très cordialement Votre Maire